

moyens la cause des Alliés en fournissant la main-d'œuvre. Tous ces gens, il me semble—les Chinois un peu moins que les Japonais et les Indous—ont droit, en temps de guerre, à un peu plus d'égards que nous ne leur en devons en temps de paix.

L'hon. M. PUGSLEY: Je m'attendais qu'un député de la droite prendrait la parole pour manifester son étonnement et son horreur de voir que le représentant de New-Westminster (M. Taylor) soulève, en ces temps difficiles, de mesquines querelles politiques.

L'honorable député parle de grappillage et lance des accusations contre le parti libéral—pourtant il est colonel, l'un des colonels politiques dont nous, membres du Parlement, sommes si fiers.

M. TAYLOR: Je prends la parole sur un fait personnel. L'honorable député déclare, je ne dirai pas d'un ton de sarcasme, car l'expression est imparlementaire—mais je ne puis trouver le mot propre pour exprimer ma pensée—l'honorable député, dis-je, me reproche d'appartenir à l'armée du Roi. J'aimerais savoir si c'est là l'attitude des membres de la loyale opposition, et si c'est maintenant un crime d'entrer dans l'armée.

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne voudrais pas le laisser entendre un seul instant. J'ai surtout pris la parole pour exprimer mon profond étonnement de voir que des membres de la droite ne se soient pas levés pour protester contre l'honorable député qui soulève de mesquines querelles politiques en ce moment où le Parlement devrait s'occuper de problèmes plus graves. Si la gauche imitait son exemple, nous pourrions engager un débat extrêmement fâcheux et souverainement déplacé. J'aurais cru qu'un membre de la Chambre, surtout lorsqu'il porte l'uniforme militaire, aurait dédaigné cette tactique en ce moment.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je voudrais rendre compte de l'attitude de mon honorable ami. Il a dit, à mon sens, qu'il prenait la parole pour exprimer son profond étonnement de voir que personne parmi la droite ne protestait contre l'introduction de mesquines querelles politiques par l'honorable député de New-Westminster.

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Le représentant de New-Westminster ouvrirait la bouche pour la première fois lorsqu'il a tenu le propos que nous venons d'entendre. Il n'avait pas encore repris son siège, lorsque mon honorable ami (M. Pugsley) a

[M. Taylor.]

élevé la voix pour rompre les liens, au lieu de permettre à un député de la droite de protester.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre du Commerce (sir George Foster) sait fort bien que, si, à titre de leader intérimaire, il avait pris la parole pour prier l'honorable député de ne pas tenir la conduite inconvenante qu'il tenait, son intervention aurait eu un bon résultat. Le représentant de New-Westminster déclare que les Japonais nous sont d'un grand secours dans cette guerre, que les Chinois viennent aussi en aide aux Alliés, que les Indous, sujets anglais comme nous, font beaucoup pour l'empire. Tout cela est vrai, mais ils nous prêtent ce concours sous le régime de la loi actuelle qui contient des restrictions contre lesquelles il n'y a pas eu de vives protestations jusqu'à présent, et je pense que le ministre ne devrait pas toucher à la loi, en tant qu'elle s'applique à la Chine. Si, dans les circonstances actuelles, nous ouvrons la porte et engageons les jeunes Chinois à entrer, et si, croyant qu'il ne sont pas aussi assidus à leurs études qu'ils devraient l'être, nous les déportons, nous provoquerons un mécontentement qui aura plus tard des conséquences déplorables. Il y a quelques années, les immigrants chinois, japonais et hindous étaient très nombreux, et cela créait beaucoup de mécontentement, surtout chez ceux qui ne cessaient de crier que la Colombie-Anglaise devait être réservée à la population de race blanche.

M. BURNHAM: L'honorable député s'opposera-t-il à l'entrée de ces gens s'ils viennent véritablement dans le but de s'instruire?

L'hon. M. PUGSLEY: La loi actuelle n'est pas d'une rigueur excessive; elle permet aux jeunes Chinois venant au Canada dans le but de s'y instruire, d'y suivre les cours de quelque université ou autre maison d'éducation approuvée par le ministre, de demander et d'obtenir le remboursement de la taxe de \$500 qu'ils ont payée à leur entrée au pays. On n'a jamais eu beaucoup à se plaindre des prescriptions de la loi à cet égard.

L'hon. M. ROCHE: Au contraire.

L'hon. M. PUGSLEY: Gardons-nous d'ouvrir nos portes trop grandes, sinon on pourrait bien le regretter.

L'hon. M. ROCHE: Mon honorable ami peut-il me dire si les Etats-Unis ont perdu ou gagné à l'abolition de la taxe sur les